

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique 04 novembre 2015







Présents:

Avec voix délibérative: Goffin Philippe, Député- Bourgmestre, Président

Moesen-Thys Josée, Maréchal Pierre, El Mokhtari Yakhlef, Echevins Amieva Acebo Raphaël, Leduc Vincent, Stassart Isabelle, Joachim Michel, Brillon Jean-François, Materne Alain, Brackevelt Frédéric, Ory Vinciane, Leduc Anne, Conseillers communaux Avec voix consultative : Tombeur Myriam, Présidente du CPAS. Vaes Viviane, Directrice générale ff

LE CONSEIL,

Taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers.

Vu le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents ;

Attendu que l'estimation du taux de couverture du coût-vérité pour 2016 est de 101 % ;

ARRETE à l'unanimité

Le taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers à 101 %.

La Secrétaire,

V. Vaes

Par le Conseil,

Le Président, Ph. Goffin

Le Député-Bourgmestre,

Pour extrait conforme,

La Directrice communale ff,





